

DELIBERATION N° 2025-03

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 06 MARS 2025

Objet : Certificat « Mes expériences internationales à UniCA »

LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Entendu l'exposé de Mme Cécile SABOURAULT, Vice Présidente Développement International et Europe,

Adopte la création d'un Certificat « Mes expériences internationales à UniCA » tel qu'annexé à la présente délibération.

Membres en exercice: 80

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 59

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 5

Fait à Nice, le 6 mars 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-03

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 11/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 11/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI



Certificat « Mes expériences internationales à UniCA »

Contexte : le nombre d'étudiants réalisant une mobilité physique à l'étranger reste globalement faible ; les attentes de la Commission européenne concernant l'accroissement du nombre de mobilité ne pourront pas être réalisées uniquement avec de la mobilité physique ; à cette attente de la Commission européenne nous pouvons également rajouter les attentes liées à l'Université européenne Ulysseus; il devient nécessaire de soutenir et encourager également les autres formes d'expériences internationales que sont les mobilités hybrides, les mobilités virtuelles et toutes typologie d'activités en lien avec l'internationalisation du parcours étudiant.

Proposition : création d'un « Certificat Mes expériences internationales à UniCA » pour chaque niveau d'étude.

Objectif du certificat : donner un cadre et une reconnaissance à « l'internationalisation » du parcours étudiant et ce afin d'inciter plus d'étudiants à se lancer dans des « expériences internationales » que ce soit à travers la mobilité « classique » ou bien les nouvelles typologies de mobilités ou bien d'autres expériences d'internationalisation du curriculum ou hors curriculum.

Niveau d'étude	Niveau Silver	Niveau Gold	Niveau Platinum
LICENCE*	Avoir suivi le parcours sur 2 années	Avoir suivi le parcours en L1, L2 et L3 Sans mobilité physique	Avoir suivi le parcours en L1,L2 et L3 Avec une mobilité physique (hybride ou longue)
MASTER	N/A	Mobilité virtuelle + Activité d'internationalisation sur le campus	Mobilité physique (hybride ou longue)
DOCTORAT	N/A	Mobilité virtuelle + Activité d'internationalisation sur le campus	Mobilité virtuelle + Mobilité physique (courte ou longue)

- Les étudiants qui intègrent UniCA en L2 (et donc ne peuvent suivre le parcours que sur deux ans) devront ajouter une activité d'internationalisation sur le campus pour pouvoir accéder au niveau Gold et Platinum
Les étudiants qui intègrent UniCA en L3 (et donc ne peuvent suivre le parcours que sur un an) devront obligatoirement rajouter deux activités d'internationalisation sur le campus pour pouvoir accéder au certificat (niveau gold ou platinum)

L1 : passeport étudiant + cours de langue (format virtuel) + activités d'internationalisation sur le campus (webinaire, groupe meeters, COIL/virtual exchange, ...)

L2 : mobilité courte (BIP) **ou** mobilité hybride de stage ou d'étude **ou** mobilité virtuelle **ou** mobilité classique (longue) + **1** activité d'internationalisation sur le campus (à choisir parmi les activités suivantes : webinaire, groupe meeters, COIL/virtual exchange, ...)

L3 : mobilité courte (BIP) **ou** mobilité hybride de stage **ou** mobilité virtuelle **ou** mobilité classique (longue)

Détail des activités proposées :

Mobilité physique : mobilité de courte (5 jours min/30 jours max) ou longue durée (2 mois min/12 mois max)

Mobilité hybride : mobilité comprenant une partie en ligne et une partie présentielle de courte durée (5 jours min/30 jours max)

Mobilité virtuelle : Formation proposée par une autre université (donc hors UNICA) dans le cadre d'un réseau (ex Ulysseus) ou bien disponible sur une plateforme ou dans une structure externe et suivie par le doctorant à distance.

Activité d'internationalisation@home :

- Webinaire :
 - suivre un webinaire organisé dans le cadre d'un réseau (ex Ulysseus)
 - organiser un webinaire sur une thématique sur laquelle le doctorant est expert
- Ateliers dans le cadre du groupe Meeters :
 - Participer à un atelier
 - Organiser un atelier